



## Société

### Les dérives sectaires sont plus que jamais une réalité...

Les oiseaux de mauvais augure avaient condamné la Miviludes <sup>(1)</sup> suite à son rattachement, en 2020, au ministère de l'Intérieur. Ils se trompaient ! La ministre chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, s'est emparée du dossier et la structure se retrouve aujourd'hui renforcée tant au niveau des moyens humains que financiers. Comme l'écrivait la ministre en octobre 2020, « *le phénomène des dérives sectaires demeure prégnant* » ; voire, il se renforce au travers de formes renouvelées. La ministre a commandé un état des lieux, publié début 2021, sur les nouvelles tendances des dérives sectaires.



Mission interministérielle de vigilance  
et de lutte contre les dérives sectaires

Le rapport livre deux focus particuliers : l'un sur les conséquences de la crise sanitaire ; l'autre sur le phénomène sectaire à l'heure du numérique.

#### 1/ Crise sanitaire et dérives sectaires

La Miviludes s'inquiète de signalements portant sur des propositions en matière de santé : conseils pour se prémunir de l'infection et pseudo-remèdes souvent en lien avec des théories complotistes. Ceux qui ont souffert du confinement, fragilisés et déstabilisés par le contexte anxigène, ont constitué une cible et ont pu recevoir de nombreuses et inquiétantes offres d'accompagnement...

Dans le domaine religieux, la Miviludes constate un regain d'activité des courants apocalyptiques, qui voient dans la pandémie un signe et une confirmation de l'éminence de la fin des temps. Les discours simplistes et autoritaires sont ici susceptibles d'avoir un impact sur des personnes isolées ou angoissées par la crise.

Enfin, la Miviludes observe que les discours complotistes sur la pandémie sont très présents sur Internet et les réseaux sociaux : « *La crise sanitaire sans précédent, suivie de très graves conséquences économiques, ouvre la voie à une crise existentielle et peut conduire certaines personnes à se rapprocher de groupes sectaires qui donnent l'impression de donner du sens aux événements, en véhiculant de fausses informations afin de proposer une interprétation erronée de la réalité et asseoir ainsi leur légitimité et leur pouvoir* ».

#### 2/ Le phénomène sectaire à l'heure du numérique

Le phénomène sectaire investit le numérique, souligne le rapport, et les gourous sont devenus des experts en marketing digital, en revisitant de vieilles techniques de manipulation. Ainsi, « *se renforce l'hypothèse que l'emprise mentale peut être réalisée dans un contexte d'échanges virtuels. Dès lors que la dépendance dépasse le comportement compulsif de connexion au réseau pour devenir une dépendance à un leader et à un groupe, apparaissent les caractéristiques de l'aliénation : perte de contact avec le réel et autrui, incohérence, impossibilité de contrôler ses actes. Le vecteur numérique favorise l'effacement de la limite entre virtuel et réalité* »...

(1) – La Miviludes est la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Elle observe et analyse le phénomène sectaire, coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et informe le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé. Site Internet : [www.derives-sectes.gouv.fr](http://www.derives-sectes.gouv.fr)

Dans leurs témoignages, les proches décrivent le contact permanent sur les réseaux qui provoque des ruptures avec l'entourage réel au profit du groupe virtuel. Il en résulte un isolement et une plus grande vulnérabilité : « *Le contact permanent qui s'établit permet au leader ou au groupe secondaire d'exercer un contrôle à distance des adeptes. Les proches témoignent qu'aucune décision ne peut plus être prise sans que la personne ne s'en réfère à son mentor qui est en réalité un maître tyrannique* ».

Les tarifs des prestations, des consultations ou des soins à distance, les facilités de paiement, les justifications des appels aux dons sont parfois visibles sur les sites et permettent d'entrevoir les bénéfices potentiels de l'entreprise. Les

tarifs des soins à distance, par exemple, sont parfois bien supérieurs à ceux d'une consultation d'un grand spécialiste. Ce qui reste en revanche le plus discret possible, et ce dont attestent les témoignages, ce sont les sollicitations directes par messagerie instantanée.

Rien n'est gratuit et tous les contacts même quand ils sont imposés se payent ! Les préjudices financiers, qui sont les plus faciles à mesurer, sont très conséquents.

Dans ces relations exclusivement virtuelles, il devient difficile d'identifier et de localiser la personne ou le groupe qui en tire profit : « *Les prédateurs utilisent les technologies les plus éphémères et les moins traçables* »...



## Société

### Quatre types de salariés plus ou moins autonomes dans leurs horaires

**E**n s'appuyant sur l'enquête Emploi réalisée auprès de quelque 28 000 salariés, Nathan Rémila (Insee) a défini une typologie en fonction de l'autonomie dans les horaires et de l'exposition de la vie privée à des aléas professionnels <sup>(1)</sup>.

**Groupe A : 23 % des salariés** ont des horaires imposés et leur vie privée est peu exposée à des imprévus professionnels. Ils ne peuvent pas décider du début ou de la fin de leur journée de travail. Par contre, parmi eux, 58 % peuvent prendre un ou deux jours de congés sans anticipation. Tous peuvent interrompre leur travail pour raison personnelle. Seuls un tiers peuvent être amenés à modifier leurs horaires pour répondre aux exigences de leur travail. Enfin, ils ne sont pas contactés sur leur temps libre pour raison professionnelle.

**Groupe B : 34 % des salariés** n'ont pas d'autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et leur vie privée est modérément exposée à des imprévus professionnels. Ils sont 9 % à pouvoir décider du début ou de la fin de leur journée de travail ; 10 % peuvent prendre un ou deux jours de congés sans anticipation. Par contre, ils n'ont pas la possibilité d'interrompre leur travail pour raison personnelle. Quant à l'exposition de leur vie privée à des imprévus professionnels, 38 % sont amenés à modifier leurs horaires pour répondre aux exigences de leur travail et ils sont effec-

tivement 28 % à avoir été contactés sur leur temps libre pour raison professionnelle.

**Groupe C : 22 % des salariés** disposent d'une pleine autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et leur vie privée est, de même, modérément exposée à des imprévus professionnels. Tous peuvent décider du début ou de la fin de leur journée de travail ; 76 % peuvent prendre un ou deux jours de congés sans anticipation ; 95 % peuvent interrompre leur travail pour raison personnelle. Concernant l'exposition de leur vie privée à des imprévus professionnels, 59 % sont amenés à modifier leurs horaires pour répondre aux exigences de leur travail ; par contre, ils ne sont pas contactés sur leur temps libre pour raison professionnelle.

**Groupe D : 21 % des salariés** bénéficient d'une autonomie dans l'organisation de leur temps de travail, mais leur vie privée est très exposée à des imprévus professionnels. Parmi eux, 69 % peuvent décider du début ou de la fin de leur journée de travail ; 61 % peuvent prendre un ou deux jours de congés sans anticipation ; 86 % peuvent interrompre leur travail pour raison personnelle. En outre, 78 % sont amenés à modifier leurs horaires pour répondre aux exigences de leur travail et tous ont déjà été contactés sur leur temps libre pour raison professionnelle.

#### La pensée hebdomadaire

« *Le remplacement du guichet par le centre d'appels et le formulaire en ligne rend fous de rage, de désarroi et d'humiliation des millions d'exclus territoriaux ou sociaux de la dématérialisation. Les rapports avec les organismes fiscaux, sociaux, de santé... sont devenus kafkaïens, là où la promesse politique était de simplifier et d'accorder au citoyen le bénéfice du doute et à l'administration la charge de la preuve.* »

Michel Urvoy, journaliste, « Le ressentiment est un très dangereux conseiller », *Ouest-France* du 14 janvier 2021.

(1) – « [Un tiers des salariés ont peu d'autonomie dans leurs horaires et une vie privée exposée aux aléas professionnels](#) », *Insee Première* n° 1878 de novembre 2021 (4 pages).